

Communication Financière

Résultats au 31 décembre 2021



R I S M 

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT & PROPRIÉTAIRE HÔTELIER

SOFITEL
HOTELS & RESORTS



NOVOTEL
HOTELS & RESORTS

Mercure
HOTELS



ACCOR



Communication financière: Résultats Annuels 2021

Depuis mars 2020 l'industrie hôtelière mondiale est fortement impactée par la crise sanitaire. Après une année 2020 avec une activité particulièrement sinistrée, l'année 2021 marque un début de rebond, limité par les épisodes de fermeture des frontières.

- Taux d'occupation consolidé
- Chiffre d'affaires consolidé *
- Excédent Brut d'Exploitation consolidé
- Résultat Net Part du Groupe

31 déc. 2020

31 déc. 2021

Variation

31%
503 MDH
33 MDH
-303 MDH

34%
525 MDH
58 MDH
-172 MDH

+ 3 pts
+ 4%
+ 76%
N/A

Le début de l'année 2022 a été marqué par la reprise de la pandémie. Néanmoins, l'ouverture des frontières est un élément positif, qui permet d'envisager une nette progression du chiffre d'affaires de 2022 par rapport à 2021, dans le cas où la situation sanitaire ne venait pas à s'aggraver.

* En comparable (hors Sofitel Agadir Royal Bay – sorti le 30 juin 2020 du périmètre RISMA), le chiffre d'affaires de 2021 est en progression de 11% par rapport à 2020.

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Etat de la situation financière consolidée- Actif

En MAD milliers	31/12/20	31/12/21
Ecart d'Acquisition	281.505	281.505
Immobilisations Incorporelles	904	1.154
Immobilisations Corporelles	2.833.723	2.782.744
Titres mis en équivalence	21.049	20.213
Autres immobilisations financières	2.103	2.103
Actifs d'impôts différés	110.946	93.597
Total Actif Non Courant	3.250.230	3.181.315
Stocks	20.302	11.361
Clients	24.657	31.391
Autres tiers	133.623	155.971
Trésorerie et équivalence de trésorerie	384.308	236.794
Total Actif Courant	562.891	435.517
Total Actif	3.813.120	3.616.833

Etat de la situation financière consolidée- Passif

En MAD milliers	31/12/20	31/12/21
Capital	1.432.695	1.432.695
Primes et réserves	107.723	(195.209)
Résultat de l'exercice	(302.932)	(171.829)
Capitaux Propres Part Groupe	1.237.485	1.065.657
Intérêts minoritaires	97.059	84.742
Capitaux Propres	1.334.544	1.150.399
Autres dettes à long terme	1.636.648	1.806.933
Provisions à caractère non courant	2.852	2.304
Total Passif Non Courant	1.639.500	1.809.237
Fournisseurs	227.374	163.864
Autres tiers et impôt société	222.126	191.413
Provisions à caractère courant	109.150	81.914
Dettes financières à court terme (y.c Location financement)	153.091	144.531
Banques	127.335	75.474
Total Passif Courant	839.076	657.196
Total PASSIF	3.813.120	3.616.833

Compte de résultat consolidé

En MAD milliers	31/12/20	31/12/21
Chiffre d'affaires	503.044	524.870
Charges d'exploitation	(465.073)	(466.503)
Résultat Brut d'Exploitation	37.971	58.367
Loyers	(5.031)	(776)
Excédent brut d'exploitation	32.941	57.591
Amortissements et provisions	(170.598)	(141.107)
Résultat d'exploitation	(137.658)	(83.516)
Résultat financier	(106.580)	(95.226)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(14.984)	(836)
Résultat avant impôt	(259.221)	(179.578)
Produits et charges non récurrents	(86.045)	15.817
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT IMPOT	(345.266)	(163.760)
Impôts	22.987	(20.386)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(322.279)	(184.147)
Intérêts minoritaires	19.347	12.317
Résultat Net part du Groupe	(302.932)	(171.829)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	14.326.947	14.326.947
Résultat net par action (en MAD)	(21)	(12)
Résultat net dilué par action (en MAD)	(21)	(12)
DIVIDENDE PAR ACTION (en MAD)	N/A	N/A

Autres informations

Durant le mois de septembre 2021, la société RISMA au nom de la société Marrakech Plaza a conclu un protocole d'accord à l'amiable avec la direction générale des impôts pour le dénouement du contrôle fiscal. La provision a donc été totalement reprise au cours de l'année 2021. Conformément à la réglementation en vigueur, les exercices 2018 à 2021 ne sont toujours pas prescrits. Les déclarations fiscales de la société RISMA S.A. au titre de l'Impôt sur les Sociétés (I.S), de l'Impôt sur le Revenu (I.R) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) relatives aux exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration fiscale et demeurent sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.

Rapport des Commissaires aux Comptes



7, Boulevard Dries Slaoui
20 000 Casablanca

Aux Actionnaires du
Groupe RISMA
97, Boulevard Massira Khadra
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021

AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Risma S.A. et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.150.399 compte tenu d'une perte consolidée de KMAD 184.147.

Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 30 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Notre réponse
<p>Tests de dépréciation des actifs hôteliers</p> <p>Au 31 décembre 2021, la valeur comptable des goodwill et actifs hôteliers s'élève à un montant total de 2.724 MMAD.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple la détérioration de la performance du Groupe, l'évolution de l'environnement concurrentiel, des conditions de marché défavorables et des changements de législations ou de réglementations. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de flux de trésorerie du Groupe et par conséquent sur la détermination des valeurs recouvrables de ces actifs.</p> <p>Comme indiqué dans les notes annexes « Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs », le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie testée, déterminée sur la base de flux de trésorerie nets futurs actualisés.</p> <p>Les goodwill et les immobilisations corporelles impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel, pour les besoins de leur évaluation, au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance du processus appliqué par le Groupe pour l'identification des indices de pertes de valeur et la mise en œuvre des tests de dépréciation pour ces actifs, et examiner les contrôles clés y afférents ; Examiner les éléments chiffrés utilisés par le Groupe pour déterminer les valeurs recouvrables ; Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs recouvrables retenues par le Groupe.



Boulevard Sid Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 5^{ème} étage
La Marina – Casablanca
Maroc

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réalisons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre (Risma) Grant Thornton
International
7 Bd, Dries Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 08 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïç MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée

Rapport des Commissaires aux Comptes



7, Boulevard Driss Slaoui
20 000 Casablanca



Boulevard Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage
La Marina – Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
RISMA S.A.
97, Boulevard Massira El Khadra
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

AUDIT DES ETATS DE SYNTHÈSE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 5 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société RISMA S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.792.813.102,87 MAD compte tenu d'une perte de 123.524.903,82 MAD.

Ces états ont été arrêtés par le Directoire du 30 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société RISMA S.A au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
<p>Evaluation des titres de participation</p> <p>Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 900 MMAD, compte tenu d'une provision pour dépréciation de 413 MMAD.</p> <p>Ces titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. Comme indiqué dans l'état A.1, ces titres sont dépréciés par référence à la valeur actuelle à la clôture de l'exercice.</p> <p>Compte tenu de l'importance du jugement de la Direction dans l'estimation de la valeur actuelle de ces titres de participation, nous avons considéré que l'évaluation de ces titres constitue un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du processus de détermination de la valeur actuelle des titres de participation ; - Examiner les méthodes d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés par la Direction pour déterminer les valeurs actuelles ; - Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs actuelles retenues par la Direction.
<p>Evaluation des fonds commerciaux</p> <p>Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des fonds commerciaux s'élève à 148 MMAD.</p> <p>Comme indiqué dans l'état A.1, une dépréciation du fonds commercial doit être constatée lorsque sa valeur recouvrable devient inférieure à sa valeur nette comptable.</p> <p>La valeur recouvrable des fonds commerciaux est déterminée par la méthode des flux de trésorerie prévisionnels prenant en considération le risque marché et les risques spécifiques à Risma.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des fonds commerciaux constitue un point clé de notre audit en raison de l'importance du jugement et des estimations de la Direction dans la détermination de la valeur recouvrable.</p>	<p>Nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du processus appliqué par la Direction pour la détermination de la valeur recouvrable des fonds commerciaux et examiner les contrôles clés y afférents ; - Examiner les méthodes d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés par la Direction pour la détermination de la valeur recouvrable ; - Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs recouvrables retenues par la Direction.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre Réseau Grant Thornton
 International
 7-Bd. Driss Slaoui - Casablanca
 Tél : 05 22 54 48 09 - Fax : 05 22 29 86 70
 Faïçal / MEKILAR
 Associé

DELOITTE AUDIT

DELOITTE AUDIT
 Boulevard Sidi Mohammed Benabdellah
 Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – La Marina
 Casablanca
 Tél : 05 22 25 20 20 / 05 22 25 22 22 / 9
 Fax : 05 22 37 40 18 / 4 4 59
 Sakina BENSOUDA-KORACHI
 Associée